



## Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2164 (2014), par laquelle le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et couvre la période allant du 27 mai au 15 septembre 2014. Le Conseil m'a prié de lui faire rapport, dans les trois mois suivant l'adoption de la résolution, sur l'application de l'accord préliminaire de Ouagadougou, l'extension de la présence de la force de la Mission dans le nord du Mali, et les objectifs de référence devant être utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des volets prioritaires du mandat de la MINUSMA.

### II. Mise en œuvre de l'accord préliminaire

2. Depuis mon dernier rapport sur la situation au Mali (S/2014/403), nous avons considérablement progressé dans l'instauration de la paix au Mali. Grâce aux efforts concertés de l'Algérie, de mon Représentant spécial, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des gouvernements des pays de la région, les groupes armés et le Gouvernement malien ont pu entamer des négociations de paix officielles, ainsi que le prévoit l'accord préliminaire. La première série de négociations a eu lieu du 14 au 24 juillet, à Alger, et a abouti à l'adoption d'une feuille de route et d'une déclaration de cessation des hostilités, signées par le Gouvernement malien séparément avec les deux coalitions de groupes armés, la Coordination et la Plateforme. Une deuxième série de négociations a commencé au début du mois de septembre, entre le Gouvernement et la Coordination, et le Gouvernement et la Plateforme, et se poursuit au moment de la publication du présent rapport. Elle sera consacrée aux questions de politique, de sécurité, de développement, de justice et de réconciliation.

3. En juin, l'Algérie a accueilli des négociations entre les partisans et les parties signataires de l'accord préliminaire. Le 9 juin, la « Coordination », comprenant le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), a signé la Déclaration d'Alger, s'engageant à coordonner son action dans la recherche d'une solution négociée avec le Gouvernement malien. Le 14 juin, la « Plateforme », qui

Commentaire [Start1]: <<ODS  
JOB NO>>N1453677F<<ODS JOB  
NO>>  
<<ODS DOC  
SYMBOL1>>S/2014/692<<ODS DOC  
SYMBOL1>>  
<<ODS DOC SYMBOL2>><<ODS DOC  
SYMBOL2>>



comprend la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance (CMFPR), la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) et une autre faction du MAA, a signé la Plateforme préliminaire d'Alger en vue du dialogue inclusif intermalien, réaffirmant son attachement à l'intégrité territoriale du Mali.

4. Les 15 et 16 juin, les Ministres des affaires étrangères et Ambassadeurs de l'Algérie, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad se sont réunis à Alger, ce qui a permis à mon Représentant spécial de réitérer l'appel lancé par le Conseil en faveur d'une véritable coordination entre les acteurs internationaux, à l'appui du processus de paix malien.

5. La première série de négociations de paix d'Alger a commencé le 14 juillet. Les pourparlers ont bénéficié de l'appui d'une équipe de médiation dirigée par l'Algérie et composée de représentants de la MINUSMA, de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne, ainsi que du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Cette étape initiale a été consacrée à l'élaboration d'une feuille de route pour les négociations et aux conditions de sécurité dans le nord du Mali. Les délégations de la Coordination et de la Plateforme refusant de s'asseoir à la même table, il en a résulté un processus à deux voies. Pendant qu'à Alger on s'interrogeait sur les groupes armés devant être présents à la table des négociations, les hostilités ont éclaté entre des éléments du MNLA et du MAA (la Coordination) et le MAA (Plateforme) et d'autres groupes armés (y compris des milices Imghad considérées comme proches du Gouvernement), à proximité de Tabankort, dans la région de Gao. À la suite de ces affrontements, les pourparlers ont été élargis pour inclure la négociation d'un accord de cessation des hostilités sous la direction de mon Représentant spécial.

6. Le 24 juillet, après deux semaines de débats, le Gouvernement du Mali a signé avec la Coordination d'une part et la Plateforme d'autre part, deux documents importants : la « feuille de route des négociations dans le cadre du processus d'Alger » et la « déclaration de cessation des hostilités ». Ce processus à deux voies est un problème pour la négociation d'une paix globale et sans exclusive.

7. La feuille de route réaffirme les grands principes consacrés dans l'accord préliminaire (respect de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la laïcité du Mali) et définit le cadre des négociations qui prévoit que les pourparlers s'articuleront autour de quatre thèmes principaux : les questions politiques et institutionnelles; la défense et la sécurité; le développement économique, social et culturel; la réconciliation, la justice et les questions humanitaires. Bien qu'aucune disposition n'ait été prise pour permettre à la société civile de participer directement aux pourparlers, les parties ont par la suite décidé d'organiser à Alger des « auditions » avec la société civile, immédiatement avant la deuxième étape des négociations. Le 21 août, l'Algérie et le Mali ont convenu que chacune des trois parties (Gouvernement, Plateforme et Coordination) désignerait 18 membres parmi les associations locales et les organisations de la société civile, qui participeraient à ces sessions.

8. La déclaration de cessation des hostilités, signée à la suite des affrontements survenus dans les environs de Tabankort (région de Gao), réaffirme l'adhésion des parties à l'accord préliminaire, à l'accord de cessez-le-feu du 23 mai et à la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité. Les parties ont convenu de créer une commission mixte composée de représentants du Gouvernement malien et des

groupes armés, présidée par la MINUSMA et chargée de prendre en main les efforts de médiation sur le terrain afin de garantir la cessation des hostilités.

9. Du 25 au 28 août, la Plateforme et la Coordination se sont réunies à Ouagadougou en vue de discuter du processus de paix et de renforcer la cohérence dans la perspective de la deuxième série de négociations qui devait se tenir à Alger. Donnant suite à la demande du Gouvernement et des groupes armés qui souhaitaient recevoir une formation adaptée sur les techniques de négociation et les domaines thématiques abordés, la MINUSMA a financé des stages de formation organisés en marge de la réunion. À l'issue de leur réunion, les groupes armés ont signé une déclaration commune promettant, entre autres, « de mettre fin aux hostilités entre les peuples du nord du Mali ».

10. Les « auditions » de la société civile ont eu lieu du 4 au 9 septembre. Les représentants ont procédé à un échange de vues sur les causes profondes du conflit et fait des propositions dans les quatre domaines thématiques figurant dans la feuille de route. S'il est vrai que les audiences ont laissé voir une communauté de vues sur les causes profondes du conflit, elles ont également mis en relief la diversité des points de vue entre les différentes parties prenantes sur la voie à suivre. Depuis lors, les présidents des groupes thématiques ont résumé et présenté à l'équipe de médiation tout entière les recommandations issues de ces auditions. L'équipe de médiation et les parties ont poursuivi les discussions sur le processus et la forme que doivent prendre les négociations.

11. En vue de parvenir à un consensus sur les résultats de la première étape des négociations, le Président Keïta a engagé des consultations avec les principales parties prenantes, dont les forces de défense et de sécurité maliennes, des dirigeants politiques, des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile, afin de communiquer des informations sur le déroulement des négociations et solliciter leurs avis. Le 31 juillet, le Premier Ministre Moussa Mara a fait un exposé sur la feuille de route et la déclaration de cessation des hostilités à l'attention des Présidents de l'Assemblée nationale, de la Haute Cour de justice et du Conseil économique, social et culturel, ainsi que des membres de la Cour suprême. Le 1<sup>er</sup> août, il a tenu des réunions similaires avec le Haut Conseil des collectivités territoriales et les femmes dirigeantes et, le 5 août, avec les partis politiques.

12. La MINUSMA et les autorités nationales ont également organisé une série d'ateliers pour faciliter la participation des partis politiques et de la société civile au dialogue et à la réconciliation. Cette série d'ateliers a réuni des journalistes à Selingué, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin, des personnalités féminines à Bamako, les 15 et 16 juillet, et une organisation de jeunes à Ségou, du 5 au 7 août. Enfin, du 12 au 14 août, des représentants de 192 partis politiques, de la majorité présidentielle comme de l'opposition, ont participé à un atelier consultatif de trois jours sur le processus de paix. Ils ont recommandé, entre autres, une plus grande transparence dans la gestion de la crise dans le nord du pays et la participation des partis politiques et des organisations de la société civile aux négociations d'Alger.

### **Cessation des hostilités**

13. La période considérée par le présent rapport a été marquée par des violations du cessez-le-feu et conquêtes territoriales des groupes armés et affrontements entre groupes armés, dont des milices d'autodéfense qui seraient à base ethnique et

proches du Gouvernement et des violations des droits de l'homme, en particulier des atteintes graves aux droits des enfants, contrairement aux dispositions de l'article 10 de l'accord préliminaire. Les forces de défense et de sécurité maliennes se sont largement retirées du Nord, à la suite de la reprise des hostilités à Kidal, en mai dernier. Elles ne contrôlent effectivement que les villes de Gao et de Tombouctou. Elles comptent 1 214 soldats qui continuent de partager des bases avec la MINUSMA à Tessalit (région de Kidal) et à Ménaka (région de Gao), mais leurs armes sont entreposées et ils sortent rarement des camps.

14. L'article 10 de l'accord préliminaire et l'accord de cessez-le-feu du 23 mai prévoient l'arrêt de toutes les opérations militaires et de toute tentative d'occuper de nouvelles positions sur le terrain. Toutefois, le 30 mai, le MNLA et le MAA (Coordination) ont occupé la ville de Ber, à 60 kilomètres à l'est de Tombouctou. Le 19 juin, la MINUSMA a confirmé que le MNLA avait pris le contrôle de N'Gillit, à 140 kilomètres au sud-ouest de Gao, où des éléments de la CPA sont également présents. Le 26 juillet, des éléments réputés appartenir au MNLA seraient entrés à Bamba (région de Gao) et y auraient défilé.

15. S'agissant des combats entre groupes armés, le 11 juillet, au sud-ouest d'Anéfis (région de Kidal), des éléments du MNLA (Coordination) ont eu un accrochage avec le MAA (Plateforme) et les groupes armés considérés comme proches du Gouvernement. Le 12 juillet, la Plateforme et ses alliés ont pris le contrôle d'une région proche de Tabankort (région de Gao), à 40 kilomètres au sud-ouest d'Anéfis. Les 19 et 20 juillet, à Tabankort, des combats ont éclaté à nouveau entre le MNLA et le MAA (Plateforme), qui auraient fait des prisonniers. À l'issue de négociations menées par mon Représentant spécial, le 21 juillet, le MNLA a remis à la MINUSMA 11 prisonniers non combattants affiliés au MAA (Plateforme). Parallèlement, celui-ci a confirmé qu'il détenait une vingtaine de combattants du MNLA et du MAA (Coordination). Le 24 juillet, le Gouvernement malien a signé à Alger la déclaration de cessation des hostilités avec la Coordination et la Plateforme, respectivement. Le 9 août, d'autres affrontements se sont produits à Lerneb (région de Tombouctou) entre la Plateforme et la Coordination du MAA. Les soldats de la MINUSMA, déployés à Lerneb le 12 août, ont facilité une cessation des hostilités, qui a permis le retour des civils dans la région.

16. La Commission technique mixte de sécurité, créée en application de l'article 7 de l'accord préliminaire, a repris ses travaux au cours de la période considérée. Le 13 juin, les parties ont mis au point les modalités de mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 mai. Le 16 juillet, ils ont constitué des équipes mixtes d'observation et de vérification, composées de représentants de la MINUSMA, des forces de défense et de sécurité maliennes, du HCUA et du MAA (Coordination). Les équipes mixtes d'observation et de vérification sont chargées d'évaluer les allégations de mauvais traitements ou d'actes de provocation commis par les parties à l'accord de cessez-le-feu du 23 mai. La première équipe mixte a été dépêchée à Tessit, Tellit et à Ndaki (région de Gao), du 23 au 25 juillet, pour enquêter sur la présence de groupes armés dans ces régions. Le 30 juillet, elle a fait rapport au commandant de la force de la MINUSMA en sa qualité de Président de la Commission technique mixte de sécurité. Au 15 septembre, deux équipes mixtes attendaient l'approbation de la Commission technique mixte pour lancer des opérations dans les régions de Kidal et de Tombouctou.

17. La Commission mixte, mise en place en application de la déclaration de cessation des hostilités du 24 juillet, est également présidée par la MINUSMA, mais à la différence de la Commission technique mixte, elle comprend des membres de la Plateforme et la Coordination. La Commission a tenu sa première réunion à Gao, à Tabankort et à Anéfis, entre le 30 juillet et le 7 août, dont des consultations avec les représentants des factions belligérantes à Anéfis et à Tabankort. Elle a recommandé à la MINUSMA de renforcer sa présence dans les régions de Tabankort, Anéfis, Almoustarat et Tarkint grâce au déploiement de patrouilles terrestres et aériennes et à la mise en place de postes de contrôle. Elle a également recommandé à la Commission technique mixte d'envoyer l'équipe mixte d'observation et de vérification dans ces régions et de définir les modalités de libération des prisonniers. La MINUSMA a positionné des forces à Almoustarat et Tabankort, qui couvrent Tarkint et Anéfis, respectivement; ce qui a encouragé le retour de la population civile et facilité l'accès des acteurs humanitaires. L'équipe mixte d'observation et de vérification de Gao a contrôlé l'application du cessez-le-feu à l'intérieur et autour de Tabankort. Un premier échange de prisonniers a eu lieu au mois d'août, mais en dehors du cadre de la Commission technique mixte (voir ci-dessous). Le 7 août, la Commission a terminé ses travaux et présenté son rapport final à l'Algérie, le principal médiateur. Compte tenu de la reprise des pourparlers à Alger, les parties ont décidé de dissoudre la Commission. Si de nouveaux affrontements se produisent, la Commission technique mixte et les équipes mixtes d'observation et de vérification s'en occuperont.

18. Le 12 septembre, en marge des négociations d'Alger, le Gouvernement, la Coordination et la Plateforme ont accepté que la Commission technique mixte comprenne des représentants de la CPA, de la Coalition (MAA) et de la Plateforme (MAA), ainsi que de l'Algérie, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

19. Le non-respect du cessez-le-feu a aggravé les problèmes de sécurité que rencontrent les civils et entraîné des violations des droits de l'homme, en infraction à l'article 10 de l'accord préliminaire. Après la prise de la ville d'Aguelhok par le MNLA, le 21 mai, 66 civils touaregs Imghad, craignant pour leur sécurité, se sont réfugiés dans le camp de la MINUSMA. Ils y sont restés jusqu'au 3 juillet, date à laquelle la Mission a négocié avec le MNLA et le HCUA leur retour en toute sécurité. Les affrontements qui ont eu lieu entre le 11 et le 26 juillet à Anéfis et à Tabankort se sont soldés par la mort d'au moins 4 civils et le déplacement forcé de 56 femmes et 72 enfants. Le 18 août, six hommes ont été passés à tabac par le MNLA à Ménaka (région de Gao) parce qu'ils portaient des T-shirts aux couleurs du drapeau malien. À Lerneb, la Coordination (MAA) a limité les déplacements des membres de la communauté arabe soupçonnés d'être des sympathisants de la Plateforme (MAA).

20. La MINUSMA a confirmé la présence d'enfants dans les rangs du MNLA, du HCUA et des MAA (Coordination et Plateforme), dans les régions de Tombouctou, Mopti, Gao et Kidal. Elle a également déterminé qu'au moins 12 écoles avaient été utilisées à des fins militaires par le MNLA, le HCUA, le MAA (Coordination) et la CPA. Le 4 septembre, à Ber, avec son appui, le commandement militaire mixte du MAA et du MNLA s'est engagé à signer une instruction militaire interdisant le recrutement d'enfants et à lui permettre d'inspecter ses troupes les 16 et 17 septembre. Par ailleurs, s'il est vrai que deux garçons détenus par le Gouvernement du fait de leur association présumée avec des groupes armés ont été libérés à l'occasion de l'échange de prisonniers qui a eu lieu en juillet entre le

S/2014/692

Gouvernement et les groupes armés opérant dans le nord du Mali, cinq autres enfants sont encore détenus par le Gouvernement. Le Ministère de la justice s'est engagé à régler la question sans tarder et, le 9 juin, a nommé un nouveau coordonnateur pour toutes les questions liées aux enfants. Dans l'intervalle, pendant ses visites de contrôle des prisons, les 30 et 31 juillet, la MINUSMA a trouvé quatre détenus qui se prétendaient mineurs. Seul est confirmé qu'ils ont moins de 18 ans, il y aurait alors neuf mineurs détenus par le Gouvernement du fait de leur association présumée avec des groupes armés.

21. Si l'article 11 de l'accord préliminaire prévoit le cantonnement et le redéploiement progressif des forces de défense et de sécurité maliennes, la mise en service des trois sites de précantonement a été suspendue et le déploiement progressif des forces retardé par la reprise des hostilités à Kidal, en mai. La MINUSMA a interrompu la livraison de vivres destinés aux trois premiers sites de précantonement dans la région de Kidal ainsi que leur construction. Pendant les réunions de la Commission technique mixte, le Gouvernement a déclaré être prêt à reconnaître de futurs sites de cantonnement. Les groupes signataires ont estimé qu'une telle décision devait être prise au niveau politique par le Comité de suivi et d'évaluation créé par l'accord préliminaire, dont les réunions ont toutefois été reportées à une date ultérieure.

22. Le « cantonnement » issu de l'initiative de la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR I et II), du MAA (Plateforme) et de ses alliés progouvernementaux dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou est préoccupant. Les factions I et II de la CMFPR regroupent actuellement certains de leurs éléments dans l'espoir qu'ils seront inclus dans les futurs programmes de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réinsertion. À Ansongo (région de Gao), quelque 500 éléments, dont quelques-uns munis d'armes de petit calibre, se sont réunis pendant une semaine au début du mois de juillet, soit pour mener des campagnes de recrutement, soit pour se donner de l'importance avant le début de la deuxième série de négociations à Alger. La MINUSMA a riposté en organisant une série de réunions dans le nord du pays pour mieux faire connaître les objectifs du cantonnement et son propre mandat.

### **Déploiement des services administratifs et sociaux, accès humanitaire et mesures de confiance**

23. L'insécurité, aggravée par l'insuffisance des forces de défense et de sécurité présentes sur le terrain, ont freiné le redéploiement de l'administration civile dans les régions du nord, que prévoit l'article 12 de l'accord préliminaire. À la suite des événements de mai, un gouverneur (Kidal) ainsi que 26 préfets et sous-préfets des régions de Gao, de Kidal et de Mopti ont quitté le nord du pays et, à l'heure actuelle, seuls 60 % des préfets et 75 % des sous-préfets sont toujours en poste dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou. Les groupes armés ont créé une administration parallèle appelée « commission de gestion urbaine », qui conduit les affaires publiques à Kidal et Ménaka.

24. Depuis mon dernier rapport (S/2014/403), 118 fonctionnaires de l'administration judiciaire et des magistrats ont été transférés dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou. Toutefois, Kidal n'a toujours pas de représentant du pouvoir judiciaire, ce qui est préoccupant. Le 4 juillet, le Gouvernement a

promulgué un décret nommant de nouveaux procureurs et magistrats dans l'ensemble du pays. Pour appuyer le redéploiement de l'administration publique, la MINUSMA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé une série d'ateliers en juin et juillet pour former 140 magistrats, officiers de police judiciaire, administrateurs et gardes pénitentiaire à Gao, Tombouctou et Mopti, dont 29 femmes. Le 29 août, le Premier Ministre s'est rendu à Tombouctou et Niakhar à l'occasion de l'inauguration de bâtiments administratifs d'une préfecture, une sous-préfecture, des tribunaux et une gendarmerie qui ont été remis en état dans le cadre d'un projet conjoint entre le PNUD et la MINUSMA.

25. Conformément à l'article 12 de l'accord préliminaire, l'accès aux services sociaux de base s'était amélioré entre la signature de l'Accord et la reprise des hostilités en mai. Dans le domaine de l'éducation, grâce à la campagne « retour à l'école » du Ministère de l'éducation, qui a bénéficié de l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, 983 écoles ont rouvert (soit 74 % des 1 320 écoles existant avant la crise) et 4 424 enseignants ont repris leurs fonctions (77 % des 5 772 enseignants en poste dans le nord avant la crise). Toutefois, à l'issue des événements de mai, sept écoles ont fermé à Kidal et 772 enfants n'ont pas pu finir leur année scolaire 2013/14. Dans le secteur de la santé, l'accès aux services de santé de base s'est amélioré à Gao et Tombouctou et reste précaire à Kidal. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a financé le retour de 70 % des agents sanitaires dans les zones touchées par le conflit et l'UNICEF a aidé 105 établissements de santé grâce à un apport de fournitures médicales. Cela dit, en juillet 2014, seuls 50 % des agents de santé étaient toujours en poste à Gao et à Tombouctou, en raison de l'insécurité.

26. L'article 13 de l'accord préliminaire prévoit que les parties s'engagent à faciliter le déploiement de l'assistance humanitaire, mais l'insécurité continue de faire obstacle aux opérations humanitaires. À la suite de menaces visant son personnel, une organisation non gouvernementale internationale a suspendu ses opérations dans la région de Kidal au début du mois d'août. Le 4 août, à Kidal, le Coordonnateur de l'action humanitaire a bien fait comprendre aux groupes armés et aux populations qu'il importait qu'ils contribuent à assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a ensuite mené des missions d'information à Ménaka, Kidal et Ouagadougou. Les groupes armés et les acteurs humanitaires sont convenus de renforcer les échanges et de tenir tous les mois des réunions locales de coordination entre civils et militaires.

27. En dépit de l'article 13 de l'accord préliminaire qui demande aux parties de faciliter le retour des déplacés et des réfugiés, la reprise des hostilités a provoqué de nouveaux déplacements et découragé les nombreux déplacés et réfugiés qui avaient tendance à revenir dans le nord (essentiellement dans les centres urbains). Seules 10 000 personnes déplacées ont regagné le nord depuis mon dernier rapport et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'a enregistré aucun retour de réfugiés. Le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger continuent d'accueillir quelque 140 000 réfugiés maliens (par rapport à 177 000 au plus fort des déplacements). Les 26 et 27 août, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendu au Mali et a souligné qu'il fallait assurer la sécurité et la stabilité politique pour créer un environnement propice aux rapatriements volontaires et durables de réfugiés et déplacés en toute sécurité.

28. L'article 18 de l'accord préliminaire prévoit la libération de toutes les personnes détenues du fait du conflit armé. Le 15 juillet, le Gouvernement malien a libéré 42 de ces détenus, tous membres et sympathisants du MNLA, du HCUA ou du MAA (Plateforme), qui figuraient sur une liste de 69 personnes présentée par ces groupes armés. En échange, les groupes armés ont libéré 45 membres des forces de défense et de sécurité maliennes capturés au cours des combats à Kidal, en mai. Dans certains cas, la libération de détenus soupçonnés ou accusés de crimes de guerre, de terrorisme, de crimes religieux et de crimes ethniques est préoccupante et peut aller à l'encontre de l'obligation que le Mali a de rechercher et poursuivre les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de donner réparation aux victimes. Pour divers motifs de droit, dont l'absence d'éléments de preuve et des vices de procédure, le Gouvernement a déjà libéré un ancien membre d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), le 8 juillet, un ancien dirigeant du Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), le 9 août, et, le 15 août, un membre du même mouvement nommé à un poste judiciaire par les groupes terroristes pendant l'occupation du nord du pays. Deux de ces noms figuraient sur la liste présentée par les groupes armés.

29. L'article 18 de l'accord préliminaire et l'accord de cessez-le-feu du 23 mai prévoient également la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Le 10 juillet, le Ministre de la justice et des droits de l'homme m'a écrit pour demander l'appui de l'Organisation des Nations Unies en vue de la création d'une telle commission qui aurait pour mission de faire la lumière sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de sa création. Comme le prévoit la résolution 2164 (2014), j'ai demandé à la MINUSMA de mettre au point un projet de mandat, qu'elle communiquera à toutes les parties à l'accord préliminaire.

### III. Extension de la présence de la Mission dans le nord du Mali

30. Au 1<sup>er</sup> septembre, la MINUSMA avait déployé 71 % de ses effectifs prévus, tant en tenue que civils. Plus de 80 % de l'ensemble de ses effectifs et 90 % de son personnel en tenue se trouvaient déjà dans les régions du nord.

31. La Mission est présente en dehors des grandes agglomérations et effectue régulièrement de longues patrouilles dans les zones rurales. Outre ses quatre bases principales situées à Gao, Kidal, Tessalit et Tombouctou et les camps de plus petite taille implantés à Aguelhok, Ansongo, Diabali, Douentsa, Gossi, Goundam, Ménaka et Sevaré, elle a établi des campements temporaires à Ber, Léré et Lerneb, ainsi qu'une présence à Tabankort et Anefis, au cours de la période considérée.

32. La Mission a également pu renforcer la protection qu'elle offre aux populations civiles grâce au déploiement de multiplicateurs de force clefs. Sa cellule de centralisation du renseignement, basée à Gao, est désormais totalement opérationnelle, ce qui lui permet de se faire une idée beaucoup plus précise de la situation sur le terrain. À partir de juin, ses quatre hélicoptères d'assaut ont effectué en moyenne cinq missions de surveillance par semaine pour assurer la protection des populations civiles du nord du pays. Trois systèmes de drones non armés ont aussi commencé à effectuer des vols de surveillance. En juin, 96 membres des forces



spéciales ont été déployés à Gao où ils ont commencé à patrouiller dans la région, en privilégiant les secteurs non couverts par les bases militaires de la MINUSMA.

33. Le 31 mai, suite à l'incursion de combattants du MNLA/MAA à Ber (région de Tombouctou), la MINUSMA a établi une présence temporaire dans le secteur. Elle poursuit ses patrouilles en dépit de l'attentat-suicide dirigée contre elle qui a fait deux morts et sept blessés parmi ses soldats de la paix à Ber le 16 août. À la suite des affrontements entre le MNLA/MAA (Coordination) et le MAA (Plateforme) et ses alliés dans la zone de Tabankort (région de Gao), elle a effectué quatre missions de surveillance aérienne les 14, 19 et 20 juillet. La force a établi un campement temporaire à Tabankort le 12 juillet et commencé à effectuer des patrouilles terrestres journalières dans les secteurs de Anefis et de Tabankort, le 14 juillet.

34. La Mission se prépare pour étendre encore davantage sa présence sur le terrain grâce à des moyens mobiles et statiques, comme le prévoit la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité. Beaucoup des tâches qu'elle doit accomplir dans ces zones ne pourront être que si des progrès sont faits dans les négociations de paix à Alger. Pendant la période considérée, la MINUSMA a fait de nouveaux projets pour étendre son champ d'action au-delà des principaux centres de population comme le prévoit la résolution 2164 (2014). Cette expansion aura probablement des incidences budgétaires importantes, sachant que le budget de l'exercice biennal 2014-2015 ne prévoyait des ressources que pour la construction de quatre bases principales à Gao, Kidal, Tessalit et Tombouctou. Ces travaux de construction progressent; les travaux horizontaux sont terminés à 60 % à Gao et à Tombouctou et à 25 % à Kidal; le matériel est en train d'être réuni pour que les travaux commencent à Tessalit. Deux compagnies du génie construisent actuellement deux camps de plus petite taille à Ansongo et à Aguelhok. La proportion de personnel civil déployé dans le nord devrait commencer à augmenter au premier trimestre de 2015 pour atteindre 50 % de l'effectif total qui doit être basé dans cette partie du pays, mais à condition que les travaux menés dans les principaux lieux de déploiement de la Mission (essentiellement à Gao et à Tombouctou) soient terminés et qu'un nombre suffisant de locaux à usage de bureaux ou de logement répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle soient disponibles.

35. L'insécurité et les intempéries ont des répercussions sur les activités de construction menées dans le nord du Mali, limitant les moyens d'action des principaux éléments habilitants et des sous-traitants. Les mauvaises conditions météorologiques limitent les déplacements aériens et terrestres de la Mission. Les déplacements par la route vers des destinations situées dans le nord du Mali prennent en moyenne 50 % de temps en plus pendant la saison des pluies, ce qui mobilise d'autant plus longtemps la force pour assurer la protection des convois. Par ailleurs, si toutes les unités du génie ont été déployées (dont une compagnie de génie militaire pour les combats et trois pour la construction), une de ces trois compagnies ne dispose toujours pas des engins lourds du génie dont elle a besoin. La MINUSMA, ne disposant toujours pas d'hélicoptères militaires de transport, a dû en échange affréter des hélicoptères commerciaux (trois hélicoptères lourds de transport militaire de type CH-47 sont arrivés au Mali pendant la période considérée et devraient être opérationnels le 1<sup>er</sup> octobre.) Elle a déployé un avion de transport militaire de type C-130 le 1<sup>er</sup> septembre (pour une durée de trois mois). Avec l'arrivée d'une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne, le 28 juillet, elle a pu renforcer les moyens dont elle dispose pour ce type d'opérations

stratégiques. Les forces armées françaises ont continué de lui apporter un soutien essentiel *in extremis*, y compris à des fins d'évacuation sanitaire.

### Problèmes de sûreté et de sécurité

36. Le retrait des forces de défense et de sécurité maliennes de la plus grande partie de l'extrême nord du pays, l'incapacité des groupes armés ayant pris leur place de maintenir l'ordre dans les zones reprises et le retrait progressif et la reconfiguration des opérations Serval/Barkhane ont entraîné une forte recrudescence des activités des groupes extrémistes. Avec son réseau de bases et ses nombreux déplacements dans tout le pays, la MINUSMA est devenue la cible préférée de ces groupes.

37. Entre le 27 mai et le 15 septembre, les locaux et le personnel de la Mission ont au total fait l'objet de 27 attaques (15 attentats à engin explosif improvisé ou explosions de mines et 12 tirs de roquettes/obus de mortier). Le 11 juin, à Aguelhok, une opération suicide menée au moyen d'un véhicule piégé a tué quatre soldats de la paix tchadiens et en a blessé six, de même que quatre membres des forces de défense et de sécurité maliennes. Le 30 juin, à 20 kilomètres à l'ouest de Tombouctou, un engin explosif improvisé déclenché à distance a fait un mort et sept blessés parmi les Casques bleus. Le 18 juillet, un convoi de la MINUSMA a été touché par un engin explosif improvisé déclenché à distance à 500 mètres du camp de la Mission à Kidal, qui a fait un blessé. Le 20 juillet, des véhicules de la MINUSMA ont déclenché deux engins explosifs improvisés placés sur la route à proximité d'Aguelhok et un Casque bleu a été légèrement blessé. Le 29 juillet, un soldat de la paix a été blessé lorsque le véhicule à bord duquel il se trouvait a fait exploser un engin explosif improvisé ou une mine à proximité de la piste d'atterrissage de Kidal. Le 14 août, deux soldats de la paix ont été blessés lorsque leur véhicule a heurté un engin explosif improvisé sur la route reliant Tessalit à Aguelhok. Le 15 août, un Casque bleu a été blessé par l'explosion d'un engin explosif improvisé ou d'une mine près d'Aguelhok. Le 16 août, le poste temporaire de la MINUSMA à Ber (région de Tombouctou) a été touché par un attentat-suicide à la voiture piégée qui a fait deux morts et sept blessés parmi les Casques bleus. Le 29 août, une mine posée sur la route de Tessalit-Aguelhok a explosé au passage d'un véhicule de la Mission, blessant neuf soldats de la paix, dont deux grièvement. Le 2 septembre, un engin explosif, probablement un engin explosif improvisé de fabrication artisanale, a fait 4 morts et 14 blessés parmi les Casques bleus sur la route reliant Kidal à Aguelhok. Le 14 septembre, un véhicule militaire de la MINUSMA en patrouille dans les environs d'Aguelhok a déclenché un engin explosif improvisé qui a tué un Casque bleu et en a blessé quatre autres. La Mission a élaboré un plan de lutte contre les engins explosifs improvisés qui prévoit des mesures de sécurité renforcée, du matériel spécialisé et des cours de formation supplémentaire avant et après le déploiement à l'intention du personnel de la MINUSMA et des contingents.

38. Deux incidents impliquant des engins explosifs improvisés se sont produits à proximité de la piste d'atterrissage de Kidal les 10 et 29 juillet, ce qui a perturbé l'acheminement des fournitures et du personnel. Le 10 juillet, un véhicule procédant à des contrôles de sécurité sur la piste avant décollage est passé sur une mine antichar qui a explosé en partie. Le 29 juillet, lors de l'entretien régulier de la même piste, un véhicule lourd de la MINUSMA a heurté un engin explosif improvisé placé à 20 mètres de la piste, qui a blessé un Casque bleu. Il n'y a pas eu de morts mais la

piste a dû être fermée pendant 30 jours. La Mission a creusé un fossé, construit un remblai et installé des tours d'observation et d'éclairage pour éviter toute intrusion et la piste a rouvert le 29 août.

39. Les installations de la Mission ont continué d'être la cible de tirs de roquettes. Le niveau de risque a encore augmenté pendant la période considérée au cours de laquelle la Mission a également essuyé des tirs de mortier. Le 12 juillet, trois roquettes ont explosé au sud de l'aéroport de Tombouctou. Le 15 juillet, une roquette de 122 mm de calibre est tombée à 1 kilomètre au nord-ouest du camp d'Aguelhok. Le 17 juillet, une autre roquette a été tirée à 1 kilomètre à l'ouest du camp de Tessalit. Le 22 juillet, deux obus de mortier ont été tirés à proximité du camp d'Aguelhok. Ils sont respectivement tombés à 68 et à 70 mètres à l'ouest du camp. Le 27 août, huit obus de mortier ont été tirés dans la direction du camp d'Aguelhok; deux sont tombés respectivement à 50 et à 65 mètres du camp. Aucun de ces incidents n'a provoqué de pertes humaines ou matérielles.

40. Le 31 août, AQMI a revendiqué l'attaque lancée le 30 juin dans les environs de Tombouctou, celle de Ber menée le 16 août, ainsi que les tirs de roquettes visant l'aéroport de Tombouctou le 12 juillet.

41. Du 3 au 10 septembre, la MINUSMA a mené des opérations, avec le soutien de ses hélicoptères armés, le long de l'axe routier Tessalit-Aguelhok pour stopper l'avancée des groupes terroristes et soulager ses unités en poste à Aguelhok. Le 4 septembre, la force a arrêté un individu accusé d'avoir préparé une attaque contre la Mission et l'a remis à la gendarmerie de Bamako.

42. La sécurité du personnel de la MINUSMA a aussi été mise à rude épreuve par de violentes tempêtes. Le 28 juin, une forte tempête a provoqué d'importants dégâts à Aguelhok, dans la ville et dans le camp de la Mission. Le 22 juillet, une tempête de sable a endommagé 95 % des tentes du camp de la Mission à Kidal; 31 soldats de la paix ont été blessés, dont 5 grièvement et 1 qui a succombé à ses blessures le 31 août. Le 2 août, une autre tempête violente a détruit toutes les tentes de la MINUSMA dans le camp de Tessalit et blessé un Casque bleu. Le 18 août, des orages ont provoqué des dégâts sur la base de Tessalit, qu'occupent la MINUSMA, les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces françaises de l'Opération Barkhane, et fait deux morts et deux blessés parmi les soldats maliens. La MINUSMA a passé commande de nouvelles tentes ayant une résistance maximale au vent de 150 kilomètre/heure.

### Maladie à virus Ebola

43. À ce jour, aucun cas de maladie à virus Ebola n'a été signalé au Mali. Cela étant, des cas ont été confirmés dans le nord-est de la Guinée près de la frontière avec le sud du Mali et relativement près de la capitale, Bamako. Qui plus est, les trois pays gravement touchés par l'épidémie, la Guinée, Libéria et Sierra Leone et les deux pays où l'épidémie est localisée, le Nigeria et le Sénégal, fournissent tous des contingents à la MINUSMA. La confirmation d'un cas au Sénégal pourrait avoir des répercussions sur la Mission du fait que l'hôpital de niveau III vers lequel sont évacuées les personnes les plus gravement atteintes se situe à Dakar. En outre, le Sénégal est le pays dans lequel la MINUSMA a prévu de se replier en cas d'urgence. La Mission a pris de strictes mesures de surveillance épidémiologique et imposé des restrictions à la liberté de déplacement de son personnel à partir, à destination et au

travers des pays touchés par la maladie à virus Ebola. En août, elle a retardé le déploiement d'une unité constituée de police nigériane, ainsi que l'arrivée d'un convoi de matériel provenant de Guinée, en attendant le feu vert des autorités sanitaires. Elle organise des réunions bihebdomadaires pour sensibiliser le personnel à cette question et a mis en place un service de quarantaine à proximité de la base militaire située près de l'aéroport de Bamako.

#### IV. Définition d'objectifs de référence

44. Dans sa résolution 2164 (2014), le Conseil de sécurité a prié de définir les objectifs de référence devant être utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des volets prioritaires du mandat de la MINUSMA. Le 19 août, les dirigeants de la Mission et le Gouvernement définiraient ensemble des objectifs de référence qui reposeraient sur une vision commune des tâches prioritaires relevant du mandat de la Mission, dont les détails seront bientôt arrêtés. Conformément aux arrangements conclus par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement, la Mission consultera aussi l'équipe de pays et les autres grands partenaires. Les objectifs de référence, indicateurs et mécanismes de suivi seront présentés dans mon prochain rapport en décembre.

#### V. Observations

45. Le lancement de la deuxième phase des négociations d'Alger est un pas en avant sur la voie qui mène à la paix et à la réconciliation au Mali. Le retard pris dans les pourparlers depuis la signature de l'accord préliminaire de Ouagadougou a eu des répercussions négatives sur le Mali et sa population, comme l'atteste la reprise des hostilités en mai et la multiplication récente des heurts intercommunautaires dans le nord du pays. J'encourage vivement le Gouvernement, les mouvements armés et tous les acteurs de la société civile à redoubler d'efforts pour ouvrir de concert et de bonne foi, en étroite coopération avec mon Représentant spécial, au lancement d'un processus qui réponde aux attentes du peuple malien. Je salue le rôle de premier plan joué par l'Algérie dans l'organisation des pourparlers et la coordination assurée par mon Représentant spécial, ainsi que la participation de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), de l'Union européenne, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad à la médiation.

46. Les pourparlers en cours à Alger sont une occasion à ne pas manquer d'apporter une solution durable à la crise que traverse le Mali depuis peu. Tous les groupes armés présents au Mali devraient mettre fin immédiatement aux hostilités et donner la priorité aux préparatifs en vue du cantonnement de leurs unités, que prévoit l'accord préliminaire, pour montrer leur attachement à la paix et à la sécurité et créer la confiance pendant la durée des pourparlers. En outre, toutes les parties devraient reconnaître la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'État malien. J'encourage toutes les parties à négocier de bonne foi et dans un esprit d'ouverture de façon à régler toutes les questions en suspens. J'invite aussi toutes les parties à condamner fermement, rejeter et combattre activement les actes de

terrorisme, sachant qu'ils sont criminels et injustifiables, quels que soient leur motivation, leurs auteurs et l'endroit ou le moment où ils sont commis.

47. Je salue les efforts déployés par le Président Ibrahim Boubacar Keïta pour tenir les différents groupes de la société malienne informés du processus politique entamé avant la deuxième série de négociations de paix à Alger. Je me félicite également de ce que la deuxième phase des négociations de paix d'Alger ait commencé par des échanges avec les représentants de la société civile. Les modalités à prévoir pour favoriser la participation de toutes les communautés du nord au processus de paix conformément à l'article 21 de l'accord préliminaire restent à définir. Le succès à long terme des pourparlers d'Alger revêt une importance vitale pour la stabilité de tout le pays et ne se concrétisera que si ce processus est ouvert à toutes les parties et soutenu par le pays tout entier.

48. La multiplication des affrontements dans les secteurs de Tabankort, Ber et Lerneb est très préoccupante et ne manquera pas de continuer de peser lourdement sur l'issue des négociations entamées en Algérie et sur les conditions de sécurité sur le terrain. Je demande aux dirigeants de toutes les parties de prendre des mesures pour prévenir de nouvelles hostilités, et notamment d'appeler leurs alliés à faire preuve de retenue. Je crains que les combats entre groupes armés ne dégénèrent en affrontements intercommunautaires du type de ceux qui ont fait tant de morts en début d'année, ce qui pourrait à terme faire échouer le processus de paix.

49. Je salue la rapidité d'action dont a fait preuve la Mission dans de nombreuses localités où se sont produits des heurts et dans les secteurs où les risques d'affrontement sont élevés, en y déployant des Casques bleus et en servant de médiateur pour apaiser les tensions et protéger les civils. Il faut rappeler à toutes les parties que ces affrontements sont contraires à la lettre et à l'esprit de l'accord préliminaire de Ouagadougou, de l'accord de cessez-le-feu et des pourparlers en cours à Alger.

50. La reprise des travaux de la Commission technique mixte de sécurité et la mise en place d'une première équipe mixte d'observation et de surveillance chargée de veiller au respect du cessez-le-feu sont des pas dans la bonne direction. Avec l'entrée en fonction de cette équipe, la MINUSMA est désormais mieux à même de suivre l'application de l'accord de cessez-le-feu et de contribuer à créer la confiance entre le Gouvernement et la Coordination. J'en appelle au premier et aux seconds, ainsi qu'aux deux coalitions de groupes armés, les membres de la Coordination et de la Plateforme du processus d'Alger, pour qu'ils ouvrent de concert et en collaboration avec la MINUSMA en vue de la mise en place des autres équipes mixtes qui sont nécessaires pour assurer le suivi effectif des violations du cessez-le-feu dans les autres régions du nord du Mali.

51. Je demeure préoccupé par les restrictions qui continuent d'être imposées à l'accès des populations aux services de base, notamment les soins de santé et l'enseignement, dans tout le nord du Mali, d'autant plus que l'année scolaire doit commencer en octobre 2014. Par ailleurs, je déplore les menaces dont ont fait l'objet des agents humanitaires à Kidal. J'appelle de mes vœux un engagement constructif de toutes les parties dans le but de garantir le respect des principes humanitaires et d'assurer la protection des civils. J'invite toutes les parties à tenir sans aucune réserve la promesse qu'elles ont faite de garantir le plein accès des organisations humanitaires à tout le nord du Mali et à garantir la sécurité du personnel humanitaire à tout moment, conformément à la résolution 2164 (2014). Il

est crucial que toutes les parties continuent de collaborer étroitement avec la MINUSMA pour assurer la protection des civils et élargir l'accès à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement.

52. La libération récente de trois individus connus pour avoir commis des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme pendant la crise de 2012 est préoccupante car elle fait tout sauf contribuer au respect du principe qui veut que les responsables de violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes. Tous les auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire doivent rendre des comptes. Je demande au Gouvernement malien de tenir dûment compte du fait que les auteurs de crimes violents doivent être traduits en justice et de continuer de coopérer avec la Cour pénale internationale, comme l'y oblige le Statut de Rome. Je rappelle également aux groupes armés qu'ils se sont à maintes reprises engagés à promouvoir et protéger les droits de l'homme, et je les exhorte à prendre leurs distances vis-à-vis des responsables de violations des droits de l'homme.

53. J'ai été profondément attristé d'apprendre que 12 Casques bleus avaient perdu la vie et 51 autres avaient été blessés au cours des trois derniers mois. Je saisis cette occasion pour exprimer mes condoléances aux familles et aux gouvernements de ceux qui ont trouvé la mort et pour souhaiter un rétablissement prompt et complet à ceux qui ont été blessés. Les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables. Je compte sur le Gouvernement malien pour qu'il fasse l'impossible afin d'enquêter au plus vite sur ces attaques et de traduire leurs auteurs en justice.

54. Je félicite la MINUSMA pour les efforts qu'elle fait afin d'étendre sa présence au-delà des principales agglomérations du nord du pays comme le lui a demandé le Conseil de sécurité. Elle a déjà installé 12 bases dans cette région où ses Casques bleus continuent d'opérer dans un climat de sécurité et des conditions météorologiques extrêmes. Elle fait des efforts considérables pour aménager les bases existantes et en construire de nouvelles et pour élargir son rayon d'action en multipliant les patrouilles de longue portée et déployant d'autres moyens mobiles. L'expansion de la présence de la Mission est une tâche longue et coûteuse qui exigera le soutien continu des États Membres. Soulignons que la MINUSMA opère dans un climat de sécurité particulièrement complexe qui se caractérise par des attaques asymétriques qui requièrent le déploiement intégral de tous les moyens disponibles dès que possible.

55. Je me félicite des mesures volontaristes prises par la Mission pour réduire les risques de contamination au virus Ebola. J'encourage la Mission à rester vigilante et à contribuer à la planification des interventions en cas d'urgence assurée par le Gouvernement et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que par les autres organismes des Nations Unies. La MINUSMA coordonnera également de très près ses opérations avec celles de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola pour qu'elles soient complémentaires et utilisent au mieux les ressources disponibles, notamment du point de vue de la planification préalable.

56. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour le Mali, Albert Gerard Koenders, ainsi qu'à l'ensemble du personnel des Nations Unies en poste au Mali, qu'il soit civil ou en tenue, pour le dur labeur qu'ils continuent d'accomplir, dans des conditions très difficiles, afin de rétablir durablement la paix et la stabilité dans le pays. Je remercie également tous les pays fournissant des contingents et des effectifs de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leurs contributions importantes au processus de paix au Mali.

S/2014/692

## Annexe

### Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires et policiers au 1<sup>er</sup> septembre 2014

Pays	Effectifs militaires			Effectifs de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers			Forces de police constituées			Total, effectifs de police		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Afrique du Sud			6			6			6			6
Albanie			6			6			6			6
Allemagne	5	2	7	7	1	8			6	7	1	8
Algérie			6			6			6			6
Argentine			6			6			6			6
Arménie			6			6			6			6
Australie			6			6			6			6
Autriche			6			6			6			6
Bangladesh	1 451	4	1 455			6	139		139	139		139
Belgique			6	9	1	10			6	9	1	10
Bénin	253		253			6			6			6
Bolivie			6			6			6			6
Bosnie-Herzégovine			6			6			6			6
Botswana			6			6			6			6
Bésil			6			6			6			6
Brunéi Darussalam			6			6			6			6
Bulgarie			6			6			6			6
Burkina Faso	850	10	860	16	2	18			6	16	2	18
Burundi			6	11		11			6	11		11
Cambodge	304	4	308			6			6			6
Cameroun			6	5		5			6	5		5
Canada			6			6			6			6
Colombie			6			6			6			6
Congo			6			6			6			6
Côte d'Ivoire	121		121	7		7			6	7		7
Croatie			6			6			6			6
Chili			6			6			6			6
Chine	389	12	401			6			6			6
Chypre			6			6			6			6
Danemark	9	1	10			6			6			6
Djibouti			6	1		1			6	1		1
Dominique			6			6			6			6
Égypte			6	2		2			6	2		2
El Salvador			6			6			6			6
Équateur			6			6			6			6
Espagne			6			6			6			6
Estonie	2		2			6			6			6



S/2014/692

Pays	Effectifs militaires			Effectifs de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers			Forces de police constituées			Total, effectifs de police		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
États-Unis d'Amérique	9	1	10			0			0			0
Éthiopie			0									
Ex-République yougoslave de Macédoine			0			0			0			0
Fédération de Russie			0			0			0			0
Fidji			0			0			0			0
Finlande	6		6			0			0			0
France	15		15	5		5			0	5		5
Gabon			0			0			0			0
Gambie	2		2			0			0			0
Ghana	160		160	1		1			0	1		1
Grenade			0			0			0			0
Grèce			0			0			0			0
Guatemala			0			0			0			0
Guinée	164		164	2	1	3			0	2	1	3
Guinée-Bissau	1		1			0			0			0
Honduras			0			0			0			0
Hongrie			0			0			0			0
Inde			0			0			0			0
Indonésie			0			0			0			0
Irlande			0			0			0			0
Islande			0			0			0			0
Israël			0			0			0			0
Italie	2		2			0			0			0
Jamaïque			0			0			0			0
Japon			0			0			0			0
Jordanie			0	2		2			0	2		2
Kazakhstan			0			0			0			0
Kenya	1		1			0			0			0
Kirghizistan			0			0			0			0
Lesotho			0			0			0			0
Libéria	45	4	49			0			0			0
Libye			0			0			0			0
Lituanie			0			0			0			0
Luxembourg			0			0			0			0
Madagascar			0	2		2			0	2		2
Malaisie			0			0			0			0
Malawi			0			0			0			0
Maroc			0			0			0			0
Mauritanie	6		6			0			0			0
Mongolie			0			0			0			0
Monténégro			0			0			0			0
Mozambique			0			0			0			0

S/2014/692

Pays	Effectifs militaires			Effectifs de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers			Forces de police constituées			Total, effectifs de police		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Namibie			0			0			0			0
Népal	141	4	145	12		12			0	12		12
Niger	858	4	862	5	1	6			0	5	1	6
Nigéria	162	14	176	1		1	120	20	140	121	20	141
Norvège	16	2	18			0			0			0
Nouvelle-Zélande			0			0			0			0
Ouganda			0			0			0			0
Pakistan			0			0			0			0
Palaos			0			0			0			0
Papouasie-Nouvelle-Guinée			0			0			0			0
Paraguay			0			0			0			0
Pays-Bas	519	20	539			0			0			0
Pérou			0			0			0			0
Philippines			0			0			0			0
Pologne			0			0			0			0
Portugal	49		49			0			0			0
Qatar			0			0			0			0
République centrafricaine			0			0			0			0
République de Corée			0			0			0			0
République démocratique du Congo			0	5	1	6			0	5	1	6
République de Moldova			0			0			0			0
République dominicaine	1	1	2			0			0			0
République tchèque			0			0			0			0
République-Unie de Tanzanie			0			0			0			0
Roumanie			0			0			0			0
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2			0			0			0
Rwanda	6		6	2	1	3	123	17	140	125	18	143
Samoa			0			0			0			0
Sénégal	521	2	523	4	2	6	278	2	280	282	4	286
Serbie			0			0			0			0
Sierra Leone	4		4			0			0			0
Singapour			0			0			0			0
Slovaquie			0			0			0			0
Slovénie			0			0			0			0
Sri Lanka			0			0			0			0
Suède	25	1	26	2	1	3			0	2	1	3
Suisse	1		1		1	1			0		1	1
Tadjikistan	0		0			0			0			0
Tchad	1 205		1 205	6		6			0			6
Thaïlande			0			0			0			0
Timor-Leste			0			0			0			0

S/2014/692

Pays	Effectifs militaires			Effectifs de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers			Forces de police constituées			Total, effectifs de police		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Togo	913	16	929	4		4	140		140	144		144
Tunisie			6	1		1			6	1		1
Turquie			6	6		6			6	6		6
Ukraine			6			6			6			6
Uruguay			6			6			6			6
Vanuatu			6			6			6			6
Yémen	4		4	5		5			6	5		5
Zambie			6			6			6			6
Zimbabwe			6			6			6			6
<b>Total</b>	<b>8 222</b>	<b>102</b>	<b>8 324</b>	<b>123</b>	<b>12</b>	<b>135</b>	<b>800</b>	<b>39</b>	<b>839</b>	<b>923</b>	<b>51</b>	<b>974</b>

S/2014/692

Carte

